

ALERTE

37 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions (Uriopss)

Paris, le 7 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aides sociales : ne laisser personne de côté !

Face à la remise en cause récente des aides sociales par le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de l'Action et des Comptes publics, les associations de solidarité réunies au sein du Collectif ALERTE plaident pour une réforme des minima sociaux, à la condition que celle-ci ne soit pas un prétexte à la diminution des aides sociales qui demeurent essentielles pour les 9 millions de personnes en situation de pauvreté.

Bruno Le Maire et Gérald Darmanin ont remis en cause récemment les aides sociales, jugées trop nombreuses et moins utiles en période de reprise économique.

S'il constitue un rempart essentiel contre la grande pauvreté, notre système de minima sociaux souffre aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements, rendant nécessaire une réforme : trop compliqués à demander et à obtenir et d'un montant souvent trop faible, ils laissent des catégories entières de personnes, principalement les jeunes de moins de 25 ans, sans ressources. Le vrai problème ne tient donc pas au fait qu'il y aurait trop d'aides sociales aujourd'hui, mais trop de personnes pauvres, laissées sans solution suffisante pour vivre décemment et s'insérer dans notre société.

C'est pourquoi les associations ont appelé à une fusion de certains minima sociaux, aboutissant à une couverture unifiée, ouverte dès 18 ans. Ce constat a été partagé par les associations de lutte contre l'exclusion et proposé dans la cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté. Dans l'attente d'une telle réforme, une revalorisation du RSA est indispensable et attendue.

Par ailleurs, toute réforme, qui, sous prétexte de simplification, aboutirait à une baisse de ressources des millions d'allocataires de minima sociaux, toujours privés d'emploi malgré le redémarrage de la croissance, rencontrera une vive opposition de la part des associations. Si le redressement économique doit entraîner, à terme, une diminution du nombre de personnes touchant une aide sociale, il serait inacceptable de baisser par anticipation ces aides, lesquelles permettent de protéger et d'accompagner ces personnes pour saisir les opportunités d'insertion.

La reprise de la croissance ne s'accompagne pas nécessairement de créations d'emplois suffisantes, ni de qualité, permettant aux personnes de sortir de la pauvreté. Les associations rappellent que la prime d'activité a justement été créée pour soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs pauvres. Elle permet également, non pas d'ancrer les personnes dans l'inactivité mais d'accompagner leur retour dans l'emploi et d'être un premier sas de sortie de la pauvreté. Elle doit être intégralement perçue aussi longtemps que les revenus de ces travailleurs pauvres n'atteignent pas un minimum de 850 euros pour une personne seule. La remettre en cause reviendrait non pas à inciter à la reprise d'emploi mais, au contraire, à la décourager et à dégrader le pouvoir d'achat de millions de travailleurs précaires, et à rompre avec un engagement de campagne d'Emmanuel Macron.

Plus largement, la question des prestations sociales interroge sur la lutte contre la pauvreté de façon globale. Vingt ans après la loi de 1998 sur la lutte contre les exclusions, une référence en la matière, la lutte contre la pauvreté est malheureusement loin de constituer une "priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation".

Alors qu'elles attendent toujours l'annonce de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les associations de lutte contre l'exclusion demandent au président de la République de s'engager à ce qu'une réforme des aides sociales se traduise par une amélioration des droits et des ressources des personnes.

Contacts presse :

Collectif ALERTE : François Soulage - 06 07 64 76 66 – alerte@uniopss.asso.fr

Uniopss/ALERTE : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 / 07 – vmercadal@uniopss.asso.fr

Uniopss/ALERTE : Manon Jullien – 01 53 36 35 09 – mjullien@uniopss.asso.fr